



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 83345

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État du Comité scientifique du site « Intervention précoce, soutien à la parentalité », en précisant la justification des besoins de remboursement de frais de déplacement plus importants en 2012 qu'en 2011.

Texte de la réponse

L'espace internet « Interventions précoces, soutien à la parentalité » a été créé à destination des professionnels de la santé et de l'enfance, des acteurs du milieu associatif et des familles comme outil d'information et de partage. Son comité scientifique, composé de personnes qualifiées dans le domaine de la santé et de l'enfance, se réunit en configuration plénière trois fois par an. Les travaux entre ces réunions reposent sur des échanges de méls réguliers et des réunions téléphoniques. En 2014, cette activité a généré un coût de 2960 €, dont 800 € de frais de déplacement des experts. Cependant, les experts disposant de quatre ans pour se faire rembourser leurs frais de déplacement, il peut y avoir des variations annuelles de coûts de fonctionnement. Le Comité scientifique du site "Intervention précoce, soutien à la parentalité" fait partie des commissions administratives à caractère consultatif supprimées par le décret 2015-1469 du 13 novembre 2015 publié au JORF no 264 le 14 novembre 2015.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83345

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4814

Réponse publiée au JO le : [8 décembre 2015](#), page 9938